Document de notification – Mouvements/*transferts* transfrontières de déchets

1. Exportateur - notifiant N° d'enregistrement:
Nom:
Adresse:

Personne à contacter:

Tél: Télécopie:
Courrier électronique:

2. Importateur - destinataire N° d'enregistrement:
Nom:
Adresse:

Personne à contacter:
Tél: Télécopie:
Courrier électronique:

8. Transporteur(s) prévu(s) N° d'enregistrement:
Nom *(7)*:
Adresse:

Personne à contacter:
Tél: Télécopie:
Courrier électronique:
Moyen de transport *(5)*:

9. Producteur(s) des déchets *(1) (7) (8)* N° d'enregistrement:
Nom:
Adresse:

Personne à contacter:
Tél: Télécopie:
Courrier électronique:
Lieu et procédé de production *(6)*

10. Installation d'élimination *(2)*: ☐ **ou installation de valorisation** *(2)*: ☐
Numéro d'enregistrement:
Nom:
Adresse:

Personne à contacter:
Tél: Télécopie:
Courrier électronique:
Lieu effectif de l'élimination/de la valorisation:

3. N° de notification:
Notification concernant
A.i) Transfert unique: ☐ ii) Transferts multiples: ☐
B.i) Élimination *(1)*: ☐ ii) Valorisation: ☐
C. Installation de valorisation bénéficiant du consentement préalable *(2) (3)* Oui ☐ Non ☐

4. Nombre total de transferts prévus:

5. Quantité totale prévue *(4)*:
Tonnes (Mg):
m^3:

6. Période prévue pour le(s) transfert(s) *(4)*:
Premier départ: Dernier départ:

7. Type(s) de conditionnement *(5)*:
Prescriptions spéciales de manutention *(6)*: Oui: ☐ Non ☐

11. Opération(s) d'élimination / de valorisation *(2)*
Code D / R *(5)*:
Technique utilisée *(6)*:

Motif de l'exportation *(1) (6)*:

12. Dénomination et composition des déchets *(6)*:

13. Caractéristiques physiques *(5)*:

14. Identification des déchets *(indiquer les codes correspondants)*
i) Convention de Bâle - annexe VIII (ou IX s'il y a lieu):
ii) Code OCDE [si différent de i)]:
iii) Liste des déchets de la CE:
iv) Code national dans le pays d'exportation:
v) Code national dans le pays d'importation:
vi) Autres (préciser)
vii) Code Y:
viii) Code H *(5)*:
ix) Classe ONU *(5)*:
x) N° d'identification ONU:
xi) Dénomination ONU:
xii) Code(s) des douane(s) (SH):

15. a) **Pays/États concernés**, b) numéro de code des autorités compétentes s'il y a lieu, c) points précis d'entrée ou de sortie (point de passage frontalier ou port)

État d'exportation/d'expédition	État(s) de transit (entrée et sortie)						État d'importation/de destination
a)							
b)							
c)							

16. Bureaux de douane d'entrée et/ou de sortie et/ou d'exportation (Communauté européenne):
Entrée Sortie: Exportation:

17. Déclaration de l'exportateur / du notifiant / du producteur *(1)*:
Je soussigné certifie que les renseignements indiqués sont exacts et établis de bonne foi. Je certifie également que les obligations contractuelles écrites prévues par la réglementation ont été remplies et que le mouvement transfrontière est ou sera couvert par toutes les assurances ou garanties financières éventuellement requises.

Nom de l'exportateur / du notifiant Date: Signature:
Nom du producteur Date: Signature:

18. Nombre de d'annexes jointes

RÉSERVÉ AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES

19. Accusé de réception délivré par l'autorité compétente des pays d'importation - de destination / de transit *(1)* / d'exportation - d'expédition *(9)*:
Pays:
Notification reçue le:
Accusé de réception transmis le:
Nom de l'autorité compétente:
Cachet et/ou signature:

20. Consentement écrit *(1) (8)* au mouvement accordé par l'autorité compétente de (pays):
Consentement accordé le:
Consentement valable du: au
Conditions particulières: Non ☐ Si oui, voir case 21 *(6)*: ☐
Nom de l'autorité compétente:
Cachet et/ou signature:

21. Conditions particulières au consentement ou raisons de l'objection

(1) Requis par la convention de Bâle.
(2) En cas d'opération R12/R13 ou D13-D15, joindre aussi s'il y a lieu les renseignements correspondants sur les installations R12/R13 ou D13-D15 concernées et les installations R1-R11 ou D1-D12 concernées.
(3) À remplir pour les mouvements dans la zone de l'OCDE et seulement dans les cas visés par B ii).
(4) Joindre une liste détaillée en cas de transferts multiples.
(5) Voir les codes dans la liste des abréviations et codes ci-jointe.
(6) Joindre des renseignements plus détaillés s'il y a lieu.
(7) Joindre une liste s'il y a plusieurs producteurs.
(8) Si la législation nationale l'exige.
(9) Le cas échéant dans le cadre de la décision de l'OCDE.

Liste des abréviations et codes utilisés dans le document de notification

OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION (case 11)

D1 Dépôt sur ou dans le sol (par ex., mise en décharge, etc.)
D2 Traitement en milieu terrestre (par ex., biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc.)
D3 Injection en profondeur (par ex., injection des déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles, etc.)
D4 Lagunage (par ex., déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins, etc.)
D5 Mise en décharge spécialement aménagée (par ex., placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes et les autres et de l'environnement, etc.)
D6 Rejet dans le milieu aquatique excepté les mers ou océans
D7 Rejet dans les mers ou océans, y compris enfouissement dans le sous-sol marin
D8 Traitement biologique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste
D9 Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc.)
D10 Incinération à terre
D11 Incinération en mer
D12 Stockage permanent (par ex., placement de conteneurs dans une mine, etc.)
D13 Mélange ou regroupement préalablement à l'une des opérations de cette liste
D14 Reconditionnement préalablement à l'une des opérations de cette liste
D15 Stockage préalablement à l'une des opérations de la présente liste.

OPÉRATIONS DE VALORISATION (case 11)

R1 Utilisation comme combustible (autrement qu'en incinération directe) ou autre moyen de produire de l'énergie (Bâlel/OCDE) - Utilisation principalement comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie (UE)
R2 Récupération ou régénération des solvants
R3 Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants
R4 Recyclage ou récupération des métaux ou des composés métalliques
R5 Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques
R6 Régénération des acides ou des bases
R7 Récupération des produits servant à capter les polluants
R8 Récupération des produits provenant des catalyseurs
R9 Régénération ou autres réemplois des huiles usées
R10 Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie
R11 Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10
R12 Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations numérotées R1 à R11
R13 Stockage de matériaux en vue de les soumettre à l'une des opérations de la présente liste.

TYPES DE CONDITIONNEMENT (case 7)

1. Fût métallique
2. Tonneau en bois
3. Bidon (jerricane)
4. Caisse
5. Sac
6. Emballage composite
7. Récipient à pression
8. Récipient pour vrac
9. Autre (préciser)

MOYENS DE TRANSPORT (case 8)

R= Route
T = Train/Rail
S = Mer
A = Air
W = Navigation intérieure

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (case 13)

1. Poudreux / pulvérulent
2. Solide
3. Pâteux / sirupeux
4. Boueux
5. Liquide
6. Gazeux
7. Autre (préciser)

CODE H ET CLASSE ONU (case 14)

Classe ONU	Code H	Caractéristiques
1	H1	Matières explosives
3	H3	Matières liquides inflammables
4.1	H4.1	Matières solides inflammables
4.2	H4.2	Matières spontanément inflammables
4.3	H4.3	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables
5.1	H5.1	Matières comburantes
5.2	H5.2	Peroxydes organiques
6.1	H6.1	Matières toxiques (aiguës)
6.2	H6.2	Matières infectieuses
8	H8	Matières corrosives
9	H10	Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau
9	H11	Matières toxiques (effets différés ou chroniques)
9	H12	Matières écotoxiques
9	H13	Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par ex. un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.

On trouvera davantage d'informations, notamment sur l'identification des déchets (case 14), c'est-à-dire sur les codes des déchets figurant aux annexes VIII et IX de la convention de Bâle, les codes OCDE et les codes Y, dans un manuel d'application/d'instructions disponible auprès de l'OCDE et du secrétariat de la convention de Bâle.